

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale

Mercredi 18 mars 2026 – Etiez

1. Ouverture et salutations

À 18h02, le président Stéphane Puipe ouvre la séance en accueillant chaleureusement les membres et le jeune tireur présents ainsi que Didier Antille, représentant des autorités communales. Une minute de silence est observée en mémoire des membres ou proches disparus.

Il annonce que le souper au terme de l'assemblée se tiendra au restaurant du Catogne à la Douay. 12 membres s'y inscrivent. L'ordre du jour, distribué avec la convocation du 25 février 2026, est adopté sans objection.

2. Contrôle des présences

Sur 70 convocations envoyées :

- 11 personnes se sont excusées ;
- 16 sont présentes ;
- Aucun changement d'adresse n'est signalé parmi les membres.

3. Lecture du PV de l'AG précédente

La lecture du procès-verbal de l'année passée n'est pas réclamée et aucune observation n'est formulée. L'assemblée donne décharge à son rédacteur. Stéphane Puipe salue le travail réalisé par le secrétaire, Vincent Tamarcaz, lors des différentes assemblées l'an dernier.

4. Présentation des comptes 2025 et rapport des vérificateurs

Michel Jacquemin, caissier hors comité n'étant pas présent, la lecture des comptes est confiée à Loïc Riand, dont voici un résumé :

Exercice 2025

- | | |
|--------------------------------------|---------------|
| • Recettes : | CHF 13'594.25 |
| • Dépenses : | CHF 12'617.89 |
| • Résultat bénéficiaire : | CHF 976.36 |
| • Fortune net au 31.12.2025 : | CHF 70'064.01 |

Bernard Voutaz demande s'il existe une écriture comptable spécifique en relation avec le tir au fromage. Il lui est répondu par la positive. Le tir en question a rapporté la somme de CHF 2'153.10, moins la munition.

Les vérificateurs de compte (Baptiste Darbellay et José Bastos) étant absents, leur rapport est lu par Loïc Riand. Les comptes, contrôlés le 04 mars 2026, sont conformes et exempts d'irrégularités. Les vérificateurs recommandent leur approbation et la décharge du caissier.

Les comptes sont validés à l'unanimité, et des remerciements sont adressés au caissier ainsi qu'aux vérificateurs.

5. Rapport du président

Stéphane Puipe débute en saluant l'engagement du Comité de la société, des différents partenaires (Association du Mont Brun par Patric Favre et Didier Antille pour la commune de Sembrancher) et des intendants (Raymond Savioz et Lucien Jomini). Il note une saison 2025 stable, marquée par les tirs habituels (internes et externes comme les 4 Districts, le tir FVCV ou encore le tir au fromage), mais regrette une faible participation. Il insiste sur l'importance des différents challenges et tirages au sort pour stimuler l'implication des membres.

Le président remercie Aurélie Vallélian et Bernard Voutaz pour l'organisation du tir au fromage.

Il poursuit en félicitant les tireurs qui ont représenté notre société l'année passée en participant à différents concours. Il salue particulièrement la performance d'Aurélie Vallélian, reine du tir des Vieilles Cibles à Glis.

Le président termine en souhaitant à toutes et à tous une excellente saison 2026, espérant voir un grand nombre de membre au stand de tir.

6. Rapport des jeunes tireurs (JT)

Stéphane Puipe, chef des JT, remercie en premier lieu les 4 jeunes tireurs qui ont suivis les cours, soit Maxime Gabioud, Lucas Farquet, Aurélien Terrettaz et Alan May, sans oublier les moniteurs Patrice Lattion et Loïc Riand.

Le chef des JT, relève les excellents résultats de Maxime Gabioud au tir des Vieilles Cibles, avec une 3^{ème} place à la passe Fédération et une 5^{ème} place à la passe 333^{ème}. Il relève également la participation des jeunes tireurs à différents tirs durant la saison.

La reddition du matériel s'est faite le 16 octobre, suivie d'une pizza aux Dranses, avec la présence de deux JT et de Jean-Pierre Besse comme invité.

Stéphane Puipe poursuit en déclarant que, comme annoncé l'année passée, il se retire de cette fonction après avoir officié durant 20 ans. Il explique que les 4 jeunes tireurs de La Cible seront inscrits sous la société de Bagnes (le Pleureur), du moins pour l'année 2026. La direction du cours sera assurée par Jean-Pierre Besse, lequel pourra s'appuyer sur nos deux moniteurs.

7. Résultats sportifs

Vincent Tamarcaz, responsable des résultats, indique que les détails sont disponibles en ligne sur le site de la Cible, au fur et à mesure de la saison sportive. Il présente les performances 2025 et les lauréats des challenges :

- **Challenge militaire** : Jean-Pierre Besse ;
- **Challenge tir de clôture** : Bernard Voutaz ;
- **Challenge Cible** : Bernard Voutaz.

Un tirage au sort récompense les participants au Challenge Cible 2025 :

1. CHF 200.- : Stéphane lequel remet son bon en jeu. Nouveau gagnant : Lucien Jomini;
2. CHF 150.- : Maxime Gabioud ;
3. CHF 100.- : Aurélie Vallélian.

Jean-Christophe Voutaz distribue également différentes médailles, dont celles du Jubilé et de Vancouver ainsi que différents autres lots.

Stéphane Puipe annonce que Vincent Tamarcaz et lui-même se sont rendus le 08 mars à Bürchen pour l'assemblée générale de la fédération sportive valaisanne de tir. A cette occasion, Vincent a obtenu la 1^{ère} (bronze) et 2^{ème} médaille (argent) après avoir remis 16 mentions tir en campagne et tir obligatoire. Stéphane a obtenu la 4^{ème} médaille de la même catégorie et Raymond Savioz la 1^{ère}. De plus, Raymond et Vincent ont obtenu également une médaille du mérite, respectivement la maîtrise cantonale en campagne.

Le président suggère aux membres de participer au maximum au différents challenges. Il explique que le tirage au sort pour les membres qui participent au challenge de la Cible sera reconduit l'année prochaine.

Stéphane Puipe félicite Paul Terrettaz pour la médaille de bronze gagnée au championnat valaisan en groupe. Paul rajoute avoir terminé 3^{ème} à la maîtrise cantonale à Fribourg. Il est félicité par l'assemblée.

8. Admissions et démissions

- **Départs** : Alain Rausis quitte la société.
- **Arrivées** : Trois personnes ont fait la demande pour intégrer notre société, soit Patrick Burkhalter, Jean-Luc Disner et Madeleine Pierroz. Les trois nouveaux membres sont acceptés par applaudissements.

Bernard Voutaz explique avoir eu contact avec François Emonet, lequel souhaitait se renseigner pour inscrire sa fille comme jeune tireuse. Le président en a pris note et le contactera afin de l'aiguiller vers Jean-Pierre Besse.

Aucune autre proposition n'est soumise.

9. Elections statutaires

Jean-Christophe Voutaz, actuel vice-président et responsable de l'organisation des tirs, a décidé de se retirer du Comité après 18 années d'activité.

Il en est de même pour Vincent Tamarcaz, actuel secrétaire et responsable de la munition, des résultats sportifs et du site Internet, lequel, après avoir œuvré durant 15 ans, a pris la décision de quitter le Comité.

Le président les remercie vivement pour le travail accompli durant leurs mandats avant de les nommer membres d'honneur et de leur remettre un présent. Les intéressés remercient à leur tour le président ainsi que les membres du Comité pour l'entente et la cohésion qui a régné. Ils terminent en remerciant l'assemblée pour la confiance qui leur a été accordée.

Stéphane Puipe déclare qu'il accepte un nouveau mandat, de même qu'Aurélie Vallélian et Loïc Riand.

Aucun volontaire se manifestant dans l'assemblée pour combler les places vacantes, le président annonce que Michel Jacquemin et Maxime Gabioud se sont montrés intéressés pour rejoindre le Comité. Les intéressés sont applaudis et acceptés par l'assemblée.

Le président annonce la composition du Comité pour les 3 prochaines années :

- Président : Stéphane Puipe
- Vice-présidente : Aurélie Vallélian
- Secrétaire-caissier : Michel Jacquemin
- Membre : Loïc Riand
- Membre : Maxime Gabioud
- Contrôleurs de compte : Baptiste Darbellay et José Bastos

Aucune remarque n'est formulée par l'assemblée.

Le président poursuit en annonçant avoir reçu un mail de Bernard Voutaz stipulant que les délégués auprès de l'association du Mont-Brun devraient être membres du Comité. Stéphane Puipe dit être toujours délégué pour 2026 et déclare que Vincent Tamarcaz a accepté de poursuivre comme délégué. Il est donc demandé à l'assemblée si elle accepte que ce dernier représente encore notre société auprès de l'association du Mont-Brun. Aucune remarque n'est formulée à ce sujet.

10. Divers

Commune de Sembrancher

Stéphane passe la parole à Didier Antille, représentant de la commune. Ce dernier déclare que la Cible, tout comme les autres sociétés du village, compte particulièrement pour la commune. Il a conscience des difficultés rencontrés actuellement par les sociétés, notamment en relation avec le nombre de membres et de bénévoles. Il tient à préciser que la commune est toujours à disposition et prête à apporter son soutien. Il est remercié par le président.

Association du Mont Brun

Stéphane salue le travail de Raymond et Lucien (cantinier et concierge) avant de céder la parole à Patric Favre, président de l'association.

Patric remercie les communes du Grand Entremont pour leur soutien. Il relève une participation stable bien qu'il aimerait que celle-ci augmente. Il annonce que le caissier Jean-Louis Farquet quitte ses fonctions. Il a été décidé de créer une association des communes pour chapeauté l'association du stand. Concernant le parking et l'accès au stand, tout est réglé et il n'y aura plus de problème cette année.

Patric annonce que l'association est toujours à la recherche d'un responsable technique. Il explique avoir engagé au sein de l'association François Darbellay, notamment pour ses compétences dans le milieu informatique et le remercie.

Il souhaiterait également que les sociétés forment mieux les détenteurs de clefs, notamment en appliquant le principe une clef = un tireur. Il explique que c'est de la responsabilité des sociétés de gérer cela.

Il termine en disant être particulièrement satisfait que la saison se soit déroulée sans accident.

Il est remercié par Stéphane Puipe pour son travail.

Ce dernier explique que Patric œuvre depuis 40 ans au sein du stand et lui remet, en guise de remerciement, un présent. Il en profite pour remercier tous les travailleurs de l'ombre du stand.

Fédération (FSVT)

Lors de l'assemblée à Bürchen le 08.03.2026. La Cible a été représentée par Stéphane Puipe et Vincent Tamarcaz. Le président explique que les statuts des sociétés devront être revus, ceci dans le but de les protéger. La prochaine assemblée aura lieu à Port-Valais le 14 mars 2027.

Fédération des Vieilles Cibles Valaisannes

La fête 2025 s'est déroulée parfaitement et le président remercie et félicite les participants. Il annonce que le prochain tir aura lieu à 22.08.2027 à Lens. En 2030, la Cible devrait organiser cet événement.

Site internet

Le président salue le travail accompli par Vincent Tamarcaz pour la gestion du site Internet. Il annonce que, dès à présent, cette tâche est dévolue à Loïc Riand.

Tir au fromage

Aurélien Vallélian rapporte que 71 tireurs ont participé à ce tir en 2025, soit 353 passes au total et 500 parts de fromages distribuées. Il s'est déroulé sans incident et remercie Bernard Voutaz pour son aide à l'organisation et les bénévoles pour leur travail. Elle relève qu'il était compliqué de trouver des bénévoles. Vincent Tamarcaz précise que le plan de tir 2026 est en ligne sur le site Internet.

Concernant la clef de la soute, soit de la chambre forte où sont stockées les munitions, le président annonce qu'il n'y a qu'une seule clef au sein du Comité et que dorénavant, elle sera en possession de Stéphane Puipe. Patric Favre précise que toutes les sociétés ont reçu deux clefs. Il n'y a aucun souvenir, dans les membres du Comité actuel et les anciens membres présents, d'une seconde clef. Comme il est demandé que cette clef ne soit plus en circulation au stand, il conviendra de réfléchir à une solution afin que les membres puissent acheter leur munition. Bernard Voutaz précise que cette décision doit être discutée au sein du Comité et non devant l'assemblée.

Bonne de la Cible

Un bon de CHF 50.- sera tiré au sort en 2026 parmi tous les tireurs.

TO et TC

Le numéro AVS des tireurs doit être requis au guichet pour le SAT.

Moniteurs de tir

Stéphane Puipe relève le manque de moniteurs de tir, notamment au poste à l'entrée du stand. Un cours de deux jours (Sion, mars ou octobre) est proposé pour former de nouveaux

moniteurs. Patric Favre rappelle qu'il est demandé à la société de lui rapporter les moniteurs de tirs.

Le président félicite Raphaël Savioz pour avoir suivi le cours de moniteur de tir en 2025. Il lui est rappelé que son aide est la bienvenue lors des différents tirs annuels. Ce dernier en profite pour demander de commander des affiches pour le tir en campagne. Aurélie Vallélian émet l'idée d'organiser un repas lors de cette manifestation. Le président explique qu'il faut demander à l'association du stand.

Jean-Pierre Besse revient sur les tirs obligatoires de l'année passée. Il remercie particulièrement Bernard Voutaz et Maxime Gabioud pour l'aide apportée lors de ce tir.

Messe

Stéphane Puipe explique que suite à la participation particulièrement faible à cette cérémonie, cette dernière n'a pas été reconduite cette année avant l'assemblée générale. Il déclare qu'il est toujours possible de l'organiser par la suite mais s'interroge à ce sujet. Après une rapide discussion de l'assemblée, il est décidé de ne pas reconduire cette tradition dans le futur.

Autres points

- Munitions

Vincent Tamarcaz déclare que toutes les munitions nécessaires pour le bon déroulement de la saison 2026 ont été achetées et déposées au stand. Il en est de même que pour les différents formulaires.

Paul Terrettaz en profite pour annoncer son étonnement, l'année dernière, par rapport à la hausse des prix des boîtes de 22lr. Vincent Tamarcaz lui explique que le prix de cette munition est évolutif. En ce qui concerne l'année passée, il faudrait vérifier la facture mais il a en sa possession la facture 2026. Il s'avère que le prix d'une boîte (500 cartouches) était de CHF 90.-. Dès lors, le prix d'achat pour les membres est en adéquation avec le prix d'achat pour la société.

Patric Favre précise qu'il est possible d'acheter cette munition à des prix bien plus compétitifs. Vincent Tamarcaz reconnaît n'avoir jamais fait de comparaison et de l'avoir toujours achetée auprès de la maison du Chasseur à Martigny. Son successeur à cette tâche y prêtera une attention particulière, pour 2027, sachant qu'il serait envisageable de commander cette munition conjointement à la société de Bagnes.

- Divers

Le président rappelle la prochaine ouverture du stand et, par la même occasion, celle de la buvette. Il relate quelques dates de tir importantes pour l'année 2026. Ces dernières sont disponibles sur le site internet.

A propos du tir de clôture, Bernard Voutaz demande que le gagnant soit informé plus rapidement prochainement, ceci par souci d'organisation pour la traditionnelle raclette du soir.

Il est également relevé qu'en 2026, le tir de clôture a été planifié le samedi 10 octobre, soit en même temps que le dernier samedi de la Foire du Valais. Il est suggéré par certains membres de décaler le tir d'une semaine. Patric Favre est interrogé sur la faisabilité de fermer le stand

de tir une semaine plus tard. Ce dernier n'y voit aucun problème. L'assemblée valide donc la nouvelle date du tir de clôture 2026, soit le samedi 17 octobre.

Aucune autre intervention n'est enregistrée. L'assemblée se clôt à 19h43.

Etiez, le 18 mars 2026

Le Président : Stéphane Puipe



Le Secrétaire : Vincent Taramarçaz

